

Marie Odile Simon,
Haut Commissariat aux Solidarités actives
59 av. de Ségur
75345 Paris Cedex 7.

Le 13 février 2008

Chère Madame,

Nous nous sommes rencontrés, avec Emmanuel Didier, dans votre bureau le 4 janvier 2008 pour discuter des indicateurs du Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté visant à évaluer la politique gouvernementale de lutte contre la grande pauvreté. Nous nous réjouissons de l'écoute mutuelle qui a prévalu. Nous nous permettons de vous redire par la présente certains points qui nous tiennent à cœur.

Le Haut Commissariat a été chargé d'établir un indicateur chiffré permettant d'évaluer la politique gouvernementale de lutte contre la précarité et la grande pauvreté, et en particulier de vérifier que l'objectif de faire baisser d'un tiers le nombre de personnes en très grande pauvreté pendant les cinq années du mandat présidentiel sera atteint.

Le Haut commissaire a choisi d'établir un indicateur central, qui sera l'objet de l'attention la plus soutenue permettant d'évaluer si cet objectif a été atteint, et de l'accompagner d'autres indicateurs dont la fonction sera de prendre en compte les multiples dimensions de la pauvreté.

L'indicateur central que vous envisagez de retenir actuellement est un « taux de pauvreté monétaire avec un seuil ancré dans le temps » tel qu'il est décrit dans les tableaux que vous nous avez fournis lors de la réunion du 7 décembre.

Nous nous réjouissons que l'objectif politique du gouvernement soit traduit en objectifs chiffrés. Même si la pauvreté est d'abord une souffrance et un rejet engendré par le regard des autres, elle n'en n'est pas moins en partie mesurable de manière objective.

Pourtant, l'indicateur central qui semble actuellement retenir votre attention a suscité chez nous un certain nombre de questions.

-Nous avons été surpris que vous reteniez comme central un indicateur monétaire car la pauvreté est un phénomène multidimensionnel par essence, comme le montre entre autre l'excellente enquête que vous avez vous-même dirigée au sein du CREDOC sur 754 personnes en situation de grande pauvreté pour le rapport de Gaulle du CES de 1995.

-L'indicateur ancré dans le temps est un indicateur que l'on peut qualifier de « semi-absolu » parce qu'il ne dépend pas des écarts de revenus observés dans le reste de la population. Pourtant, étant calculé par rapport à un seuil qui ne dépend que de l'inflation sur 5 ans il est sensible aux variations de la croissance. Comme les exemples que vous nous avez fournis le montrent, la croissance seule permet de faire passer le seuil à un certain pourcentage de la population initiale de « pauvres ». Par conséquent, l'indicateur ne mesure pas uniquement les actions du gouvernement à l'endroit des pauvres, mais également si la croissance a caractérisé la période de 5 ans étudiée. Nous continuons donc de désapprouver ce choix d'indicateur qui nous semble trompeur.

-Enfin, cet indicateur, qui se contente de mesurer le pourcentage de la population des pauvres en début de période qui passe au-dessus du seuil à la fin de la période, fait courir le risque de favoriser des politiques que l'on peut qualifier « d'écramage » des pauvres. Nous voulons dire des politiques

tombant dans la tentation de faire passer le seuil aux moins pauvres des pauvres, au risque de rejeter les autres dans une situation encore plus désespérée.

Les difficultés propres à cet indicateur l'ont d'ailleurs fait rejeter par l'ONPES qui ne l'a pas retenu dans sa propre batterie d'indicateurs.

Compte tenu de ces questions, nous vous avons fait des suggestions que nous vous envoyons maintenant par écrit, après avoir pris l'avis d'autres statisticiens compétents dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Nous vous proposons :

- A) De ne pas prendre l'indicateur monétaire comme central mais de mettre en valeur un autre indicateur que vous nous avez dit avoir envisagé de prendre : un indicateur synthétique **de conditions de vie**. En outre, l'INSEE dispose des données qui permettraient de le calculer grâce aux enquêtes Cadre de vie et sécurité d'une part et Revenu et Condition de vie de l'autre. La CAF semble aussi, d'après ce que vous nous avez expliqué, être une très bonne source de données pour cet indicateur.
- B) De choisir des **indicateurs d'accès aux droits fondamentaux** dans chaque domaine autre que les revenus (éducation, logement, accès aux soins) et de les chiffrer sur les 10% et 5% de la population la moins fortunée.
- C) Le taux de pauvreté avec un seuil ancré dans le temps devrait s'accompagner d'une **vérification que les politiques permettent à tout le monde de progresser**, ce qui permettra de vérifier que l'on n'assiste pas à un phénomène d'écroulement si difficile à éviter. Concrètement, nous vous demandons de construire le même indicateur ancré dans le temps pour voir ce qu'il advient des personnes au dessous de 50% du revenu médian, et ce qu'il advient des personnes au dessous de 40% du revenu médian. L'indicateur d'évaluation des politiques que vous voulez construire pourra ainsi mesurer combien de personnes aujourd'hui au-dessous de 40% passent au dessus de ce seuil très bas, combien de personnes aujourd'hui au-dessous de 50% du revenu médian passent au-dessus, tout comme ceux qui sont aujourd'hui des 60% du revenu médian.

Nous vous avons également indiqué l'intérêt de penser à des indicateurs des violences subies par les plus pauvres, phénomène qui nous préoccupe beaucoup dans les quartiers où nous sommes implantés, indicateurs à propos desquels l'Observatoire National de la Délinquance pourrait sans doute vous apporter des éclairages au moyen de l'enquête Cadre de vie et Sécurité.

Dans l'espoir que ces propositions retiendront votre attention, et vous assurant de notre plus entière disponibilité pour leur mise en œuvre, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Emmanuel Didier
Sociologue quantitatif, CNRS
Allié d'ATD Quart Monde

Bruno Tardieu
Délégué National